

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1872

Artikel: Europe : fini les cadeaux aux amis suisses!
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

public quant aux activités d'UBS. Le message est clair: il est nécessaire d'approfondir l'examen des agissements d'UBS, et d'envisager à cette fin des procédures pénales et/ou civiles

et l'instauration d'un groupe d'experts neutre. Pourquoi alors ne pas créer plutôt une Commission d'enquête parlementaire (CEP)?

L'édulcoration en cinq lignes du résumé n'en est que plus troublante. D'où la question, légitime: censure du résumé? – ou ajout de dernière heure dans le rapport? RSVP.

Europe: fini les cadeaux aux amis suisses!

Albert Tille • 4 juin 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/13534>

Les négociations bilatérales avec l'UE sont toujours plus ardues. Illustration avec les produits chimiques et le transport de marchandises

Les Suisses sont nos amis. Ils ont les mêmes sensibilités que nous et parlent le même langage. Mais nous ne pouvons plus leur faire les mêmes cadeaux que ceux auxquels nous avons consenti avec le double paquet des accords bilatéraux. C'est le message qu'ont voulu transmettre les représentants du Parlement européen et de la Commission à une délégation du nomes ³ (le Nouveau mouvement européen de Suisse) en visite à Bruxelles.

Les temps ont changé. La Suisse ne discute plus avec les quinze de l'Europe occidentale, mais avec l'Europe des vingt-sept. Or, depuis l'an 2000, les exceptions consenties lors de nouvelles adhésions ne sont plus possibles. Les nouveaux membres ont souvent dû faire de lourds sacrifices pour reprendre l'ensemble de l'acquis communautaire, c'est-à-dire l'intégralité des règles européennes. Ces pays ne comprennent pas et n'acceptent pas que les entreprises suisses puissent bénéficier de règles plus

favorables que celles des membres de l'Union.

Le Conseil des ministres de décembre 2008 a concrétisé cette nouvelle situation politique par une décision formelle.

Désormais, tout accord avec un pays de l'AELE sera évolutif. Il devra s'adapter automatiquement à l'évolution de la législation européenne.

Négociation de tous les dangers

La volonté clairement exprimée par l'Union trouve son application concrète dans les négociations REACH ⁴. C'est alors que tout se complique pour la Suisse. A l'origine de la question, l'entrée en Europe de jouets et autres marchandises en provenance de Chine contenant des produits présentant un danger potentiel pour la santé ou l'environnement.

Pour se prémunir contre tout risque, Bruxelles a adopté une nouvelle réglementation imposant aux fabricants l'enregistrement des substances chimiques qu'ils intègrent à leurs produits. Cette homologation est obligatoire. Les entreprises européennes peuvent s'adresser directement à l'Agence des produits chimiques ⁵ de Helsinki

pour obtenir une homologation. Mais celles des pays tiers doivent faire leurs démarches par l'intermédiaire des firmes qui importent leurs produits dans les pays de l'Union.

Les multinationales bâloises, fortement implantées en Europe, n'ont aucune peine à satisfaire à la nouvelle réglementation. Mais la Suisse craint que ses plus petites entreprises chimiques, désavantagées, perdent des marchés ou soient contraintes de délocaliser leur production en Europe. Elle a demandé de bénéficier du même régime d'homologation que les communautaires.

Bruxelles ne dit pas non, mais la révision de l'ancien accord sur la libre circulation des marchandises devra alors introduire la clause évolutive. La Suisse serait consultée, sans droit de vote, lors de l'élaboration de nouvelles normes. Elle pourrait également les refuser, ce qui entraînerait l'annulation automatique de l'ensemble de l'accord.

L'annulation pure et simple d'un accord aussi important pour l'échange des marchandises serait mortelle pour nos exportations. Berne rejette cette

dernière exigence et tente de négocier une solution semblable à celle obtenue l'an passé avec l'accord sur le transport des marchandises.

Pour répondre aux risques terroristes et s'aligner sur les normes de sécurité américaines, l'Union impose une consignation de 24 heures ⁶ pour les marchandises franchissant ses frontières extérieures. Vu sa situation géographique et

l'intensité de ses échanges avec l'Europe, la Suisse a obtenu d'être libérée de cette contrainte.

L'accord est évolutif, mais la non-reprise d'une nouvelle norme n'entraîne pas l'annulation automatique de l'ensemble dudit accord. Des mesures compensatoires et le recours à un Tribunal arbitral devraient permettre de régler un litige éventuel. L'Europe a fait preuve de souplesse dans ses

principes car l'accord sur les 24 heures est clairement dans l'intérêt des deux parties. Les attentes aux frontières étaient un handicap pour le transit de toutes les entreprises, qu'elles soient suisses ou européennes.

Mais lorsque les intérêts ne seront pas réciproques, Bruxelles sera d'une grande fermeté face aux «amis suisses».

Pour un fonds d'investissement de l'Europe multilatérale

André Gavillet • 2 juin 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/13499>

Pratiquer une politique de rigueur budgétaire n'empêche pas d'investir et la Suisse pourrait contribuer à cette démonstration

Les marchés ont d'abord délivré des bulletins pessimistes sur l'état de santé de l'Europe. Risque d'infarctus, de faillite, d'incapacité de paiement – le mal parti de Grèce étant systémique, contagieux, transmis par un euro affaibli. Devant le danger, la solidarité engagea chaque pays rattaché à l'euro à participer à une caution mutuelle se chiffrant à plusieurs centaines de milliards. Le résultat fut atteint. La bourse salua le succès par des hausses record.

Cette réussite à peine enregistrée, une semaine plus tard les gouvernements découvrirent, comme si c'était une surprise, le poids de la dette. Partout et simultanément furent décidées de sévères restrictions

budgétaires touchant les salaires, les rentes sociales. Elles sont d'une telle rigueur que toute relance, toute sortie de crise semble menacée. La bourse en prit conscience et rechuta aussi brusquement qu'elle était montée.

Simultanément

Ces variations d'une telle amplitude n'ont pas d'explications, car ne sont pas révélées des données franchement nouvelles. Sauf que le yoyo permet dans le court terme de réaliser des prises de bénéfices. La question de fond qui, sous l'agitation des agitateurs, est réellement posée est de savoir si l'on peut, sans contradiction, mener simultanément une politique de relance et d'économies budgétaires.

La réponse est d'usage courant. Elle consiste à distinguer les

dépenses ordinaires de fonctionnement et les investissements, financés par l'emprunt et amortis selon un rythme décidé, en général, en fonction de l'obsolescence de l'investissement.

Encore faut-il pouvoir emprunter! Pas facile quand est mise en doute la capacité de rembourser la dette ancienne accumulée. Certes l'Union européenne a créé des outils de financement, tels la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement, mais eux aussi obéissent aux règles communes de la prudence des prêteurs.

Multilatéral

Dans cette conjoncture, la Suisse aurait un rôle à jouer, outre le soutien à l'euro, indispensable pour notre économie et coûteux, que pratique la Banque nationale suisse. Il ne faut pas oublier que